

## MODALITÉS D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

Pour accéder aux déchèteries, les établissements professionnels doivent être enregistrés auprès du service collecte et traitement des déchets de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

### Procédure d'inscription

#### **Inscription**

Le demandeur doit remplir une fiche d'inscription et joindre les justificatifs nécessaires. Ces éléments sont à retourner par courriel à [servicedechets@lepuyenvelay.fr](mailto:servicedechets@lepuyenvelay.fr) ou par courrier au Service Collecte et Traitement des Déchets, 306 rue du Lieutenant Colonel Rebeyrotte ZA de Taulhac 43000 LE PUY EN VELAY

#### **Justificatifs**

Les justificatifs dépendent du type d'utilisateur :

CATÉGORIES	JUSTIFICATIFS
Professionnels	Extrait Kbis - Enregistrement Chambre des Métiers ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites
Associations	Copie statuts association ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites
Administrations	Courrier de demande ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites
Mairies	Courrier de demande ; Copie cartes grises des véhicules accédant aux sites

#### **Dépôts autorisés à titre gratuit :**

Les dépôts homogènes de papier/carton, de métaux, de DEEE, de piles et d'emballages ménagers recyclables, de textiles, de mobiliers.

#### **Dépôts soumis à contribution financière :**

Les dépôts de bois, de gravats, de tailles, d'encombrants, de plastiques et de plaques de plâtre.

Remarque : Les dépôts de déchets toxiques sont interdits (peintures, solvants etc.), sauf piles, accumulateurs et DEEE.

### Principe de tarification au passage :

Le tarif est fixé par passage et par type de véhicule. L'accès est limité aux véhicules de largeur inférieure à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. Les remorques doivent avoir une charge utile maximale de 1000 Kg.

### Tarifs :

- Véhicule Utilitaire dont la Charge Utile (P.U.=Poids T.C. – Poids à vide) est inférieure à 850 kg, l'accès en déchetterie est fixé à **10,96 € HT**.
- Véhicule Utilitaire dont la Charge Utile (P.U.=Poids T.C. – Poids à vide) est supérieure ou égale à 850 kg, l'accès en déchetterie est fixé à **21,05 € HT**.
- Véhicule Utilitaire dont la Charge Utile (P.U.=Poids T.C. – Poids à vide) est inférieure à 850 kg attelé d'une remorque, l'accès en déchetterie est fixé à **21,05 € HT**.
- Pour les professionnels résidant hors du territoire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, un supplément tarifaire de **8,51 € HT** par passage est appliqué (y compris sur les dépôts autorisés à titre gratuit).

Remarque : Les droits d'entrée des professionnels en déchèterie sont soumis à la TVA.

### Les Déchèteries :

- **Déchèterie de Polignac**  
Zone Artisanale de Bleu  
43000 - POLIGNAC  
tel : 04.71.02.63.56
- **Déchèterie de Saint-Germain-Laprade**  
Zone Industrielle de Bombes  
43700 - SAINT-GERMAIN-LAPRADE  
tel : 04.71.03.55.00
- **Déchèterie du Puy-en-Velay**  
Lieu dit « la Pépinière »  
43000 - LE PUY-EN-VELAY  
tel : 04.71.09.54.23
- **Déchèterie de Sanssac-l'Église**  
Zone Artisanale de la Fataïre  
43320 - SANSSAC-L'ÉGLISE  
tel : 04.71.08.06.84

### Horaires des Déchèteries :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

*Pour le bon fonctionnement des sites, les déchèteries ne sont pas accessibles aux artisans, commerçants, établissement publics et privés les samedis et les dimanches.*

**Les déchèteries sont fermées les jours fériés.**